



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 12 MARS 2020

PROCES VERBAL N° 30

Président : M. BAUDOUIN Gilles
Secrétaire : M. GODET Jean-Marie
Membre Présent : M. PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

☒☒☒☒☒☒

Le Procès-Verbal n° 29 du 05 Mars 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 26 JANVIER 2020

Match n° 50191.1 Mahorais A.C.S (1) É Cerizay Co (2) en Départemental (2) poule Nord du 26/01/2020.

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 05 Mars 2020 PV de construction N° 07, a donné match à rejouer à une date ultérieure.

La Commission Sportive . Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match à rejouer à une date ultérieure. Cette rencontre sera reprogrammée par la Commission.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN